



bservatoire études et analyses

Toutes les données statistiques de Paris Habitat



Les attributions de Paris Habitat en 2023

Paris Habitat poursuit sa politique d'attribution en répondant à une forte demande qui s'exerce au cœur de l'agglomération. En 2023, l'Office a proposé à la location 4 859 logements, 4 147 baux ont été signés à Paris et 374 dans les autres territoires métropolitains. Cette année marque une baisse du volume de propositions et attributions, en raison d'un taux de rotation historiquement bas, atteignant 3,84% en 2023.

Plus de 9 logements sur 10 proposés en CALEOL résultent du départ du précédent locataire. La livraison de quelques groupes immobiliers intégralement réhabilités voire restructurés permet le retour dans le circuit d'une nouvelle offre disponible. Plus de la moitié des logements proposés en CALEOL sont des petites typologies T1-T2, principalement des catégories de financement PLAI et PLUS qui correspondent aux besoins majoritaires exprimés par plus de 252 000 ménages inscrits comme demandeurs d'un logement social dans la Métropole du Grand Paris.

Fin 2023, Paris Habitat a mis à jour sa charte d'attribution des logements en y intégrant notamment les nouveaux objectifs d'accueil des ménages prioritaires et les enjeux de mixité sociale dans les territoires de la métropole. Loger les publics prioritaires est toujours une préoccupation majeure de Paris Habitat et de ses partenaires, avec 39% des attributions réalisées au bénéfice de ménages reconnus DALO, ARPP, ou sortants de structures d'hébergement, auquel s'ajoute un effort toujours marqué pour l'accueil des ménages du premier quartile. Par ailleurs, l'office mobilise son parc dit "intermédiaire" au bénéfice des classes moyennes et des travailleurs clés. Enfin, la politique de mobilité résidentielle mise en œuvre par Paris Habitat a également porté ses fruits avec 27% de mutations réalisées, au bénéfice de 900 locataires de l'office.

Le processus d'attribution

783 489

demandeurs
en Ile-de-France

dont

252 381

avec pour 1^{er} choix
une des communes
Paris Habitat

11 200

candidats



4 859

**PRÉSENTATIONS DE LOGEMENTS
EN CALEOL**

46

séances de
CALEOL

3,84%

de taux
de rotation

612

logements issus
d'une plateforme
de location
choisie

En 2023, **4 859 propositions de logements** ont été présentées lors de **46 séances de CALEOL**.

Parmi ces propositions, **près de 13% sont issues de plateformes de location choisie de type Loc'Annonces à Paris**.

11 200 candidats ont été positionnés sur ces logements,

avec en moyenne deux à trois candidats proposés pour un logement. **73% des propositions ont été acceptées.**

Nos objectifs

Actualisée fin 2023, la **charte des attributions de Paris Habitat** définit la politique d'attribution de l'Office et affirme ses missions ainsi que celles de sa commission d'attribution des logements (CALEOL) :

- Des attributions transparentes, garanties par des règles lisibles et opposables
- Une vocation sociale affirmée en assurant l'accès au logement des ménages prioritaires, en situation de mal logement et/ou de précarité économique, au premier rang desquels les DALO, les ménages inscrits au dispositif Accompagner et reloger les Publics Prioritaires (ARPP), et les ménages sortant de structure d'hébergement
- Une recherche de mixité et de préservation des équilibres sociaux dans le parc, et sur les territoires
- Une mobilité résidentielle favorisée par la politique de mutations

Ces orientations répondent à des priorités fixées tant au niveau national qu'au niveau local par les collectivités territoriales partenaires de l'Office.

Cette nouvelle version de la charte intègre notamment la prise en compte par les territoires de la Métropole du Grand Paris des nouveaux objectifs d'accueil des ménages prioritaires et les enjeux de mixité sociale associés, ainsi que les principes de la gestion en flux des réservations de logement et de cotation unique rendus obligatoires à compter de 2024 par la loi 3DS.



4 521

**MÉNAGES
ONT SIGNÉ
UN BAIL AVEC
PARIS HABITAT**



1 754 ménages
prioritaires
L441-1 CCH

745 ménages issus du dispositif
Accompagnement
et Relogement des Publics
Prioritaires (ARPP)

1 241 ménages
labellisés
DALO

685 avec un motif
ou situation
de handicap

18,5% ménages
du 1^{er} quartile
relogés hors QPV

85 logements attribués
à une association
à vocation sociale



1 221 mutations

135 logements échangés
via la bourse
Echanger Habiter

Accueillir une grande diversité de ménages

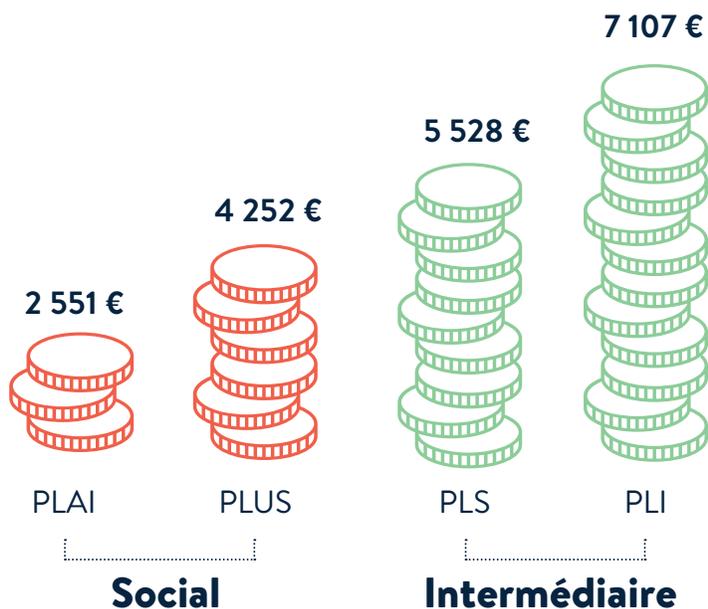
Le parc de Paris Habitat permet d'accueillir des ménages avec différents niveaux de ressources, des plus précaires à la classe moyenne.

L'attribution est conditionnée aux plafonds de ressources applicables par catégorie de financement du logement, social ou intermédiaire : PLAI, PLUS, PLS, ou PLI.

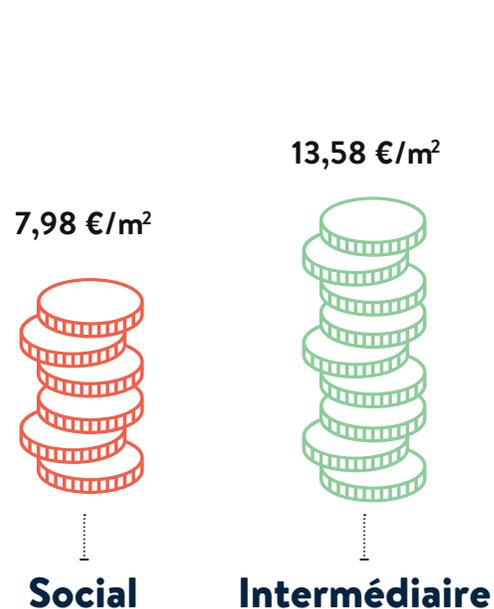
Par exemple, un ménage de 3 personnes demandeurs d'un logement social doit avoir des ressources inférieures à 4 252€ par mois pour être éligible à un logement sous plafond PLUS.

PLAFONDS DE RESSOURCES MENSUELLES

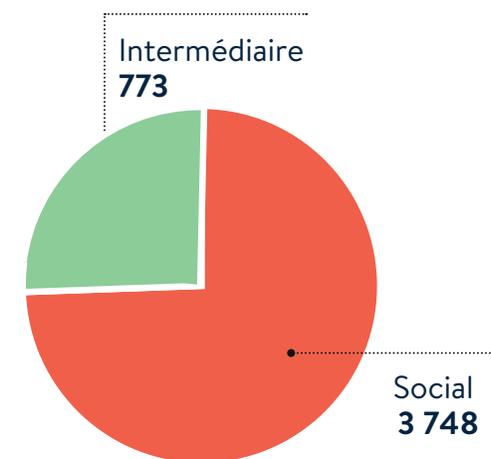
Exemple pour un ménage parisien de 3 personnes



LOYER MOYEN À LA RELOCATION DANS L'ANNÉE



RÉPARTITION DES BAUX SIGNÉS DANS L'ANNÉE



Nos nouveaux locataires



64%

Une ou deux personnes



27%

Trois ou quatre personnes



9%

Plus de 5 personnes ou plus



40%

Ménages recevant une APL
en janvier 2024



73%

Ménages
en situation d'emploi



1 470€

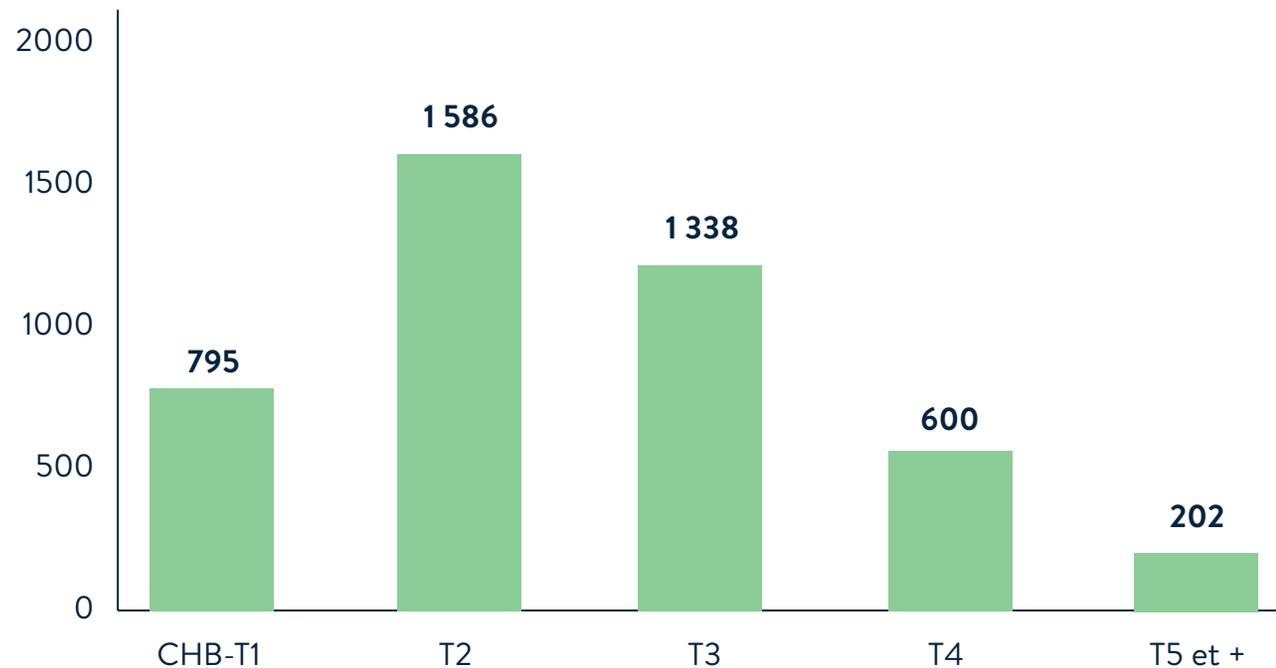
Revenu médian
par unité de consommation

Les caractéristiques des logements attribués

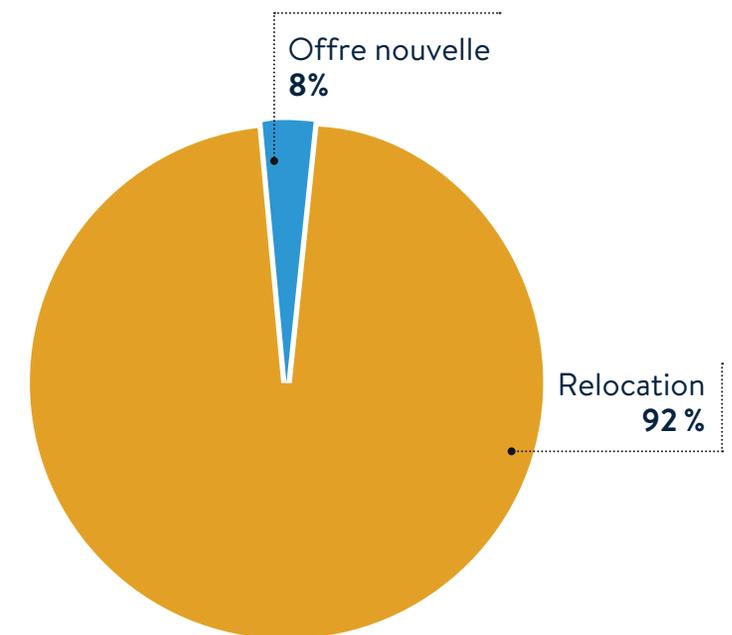
4 149 ménages ont été relogés dans le parc ancien de Paris Habitat, libéré par des déménagements, et **372** logements livrés après travaux.

Toutes les attributions sont prononcées sur la base de désignations de candidats par les réservataires (État, collectivités, Action Logement, employeurs...), à l'exception des propositions de mutations des locataires de Paris Habitat au sein du parc.

TYPOLOGIE



TYPE DE PARC



Localisation des baux signés en 2023

